



Nanterre, le 25 janvier 2022

A Monsieur le Maire de la ville de Nanterre,  
A Madame la Conseillère déléguée à la culture,  
A Madame la Maire-Adjointe aux ressources humaines,  
Aux élu.e.s de la majorité,

**Objet : Préavis de grève qui court de 0h00 à 24h00 pour les personnels titulaires et contractuels des médiathèques sur les journées du 1<sup>er</sup> février, 2 février, 3 février, 4 février, 5 février, 6 février, 7 février, 8 février, 9 février, 10 février, 11 février, 12 février, 13 février, 14 février, 15 février, 16 février, 17 février, 18 février, 19 février, 20 février, 21 février, 22 février, 23 février, 24 février, 25 février, 26 février, 27 février, 28 février 2022**

Réuni.e.s en assemblée générale du personnel mardi 14 décembre 2021, les bibliothécaires de Nanterre avaient voté dans un premier temps et à l'unanimité d'une large majorité représentative un préavis de grève à compter du 1er janvier 2022 sur toutes les matinées d'ouverture des dimanches à la médiathèque Flora Tristan. Une délégation des personnels avait été reçue par la direction début janvier mais, **en l'absence de retour officiel de l'autorité et au vu des annonces concernant l'avenir des médiathèques, les agent.es ont décidé d'élargir le préavis de grève sur tous les jours de février, y compris les dimanches.**

Au terme de deux années de crise sanitaire où toutes et tous ont démontré un sens irréprochable du service public en répondant aux attentes, sollicitations et demandes des Nanterriennes et Nanterriens (maintien de l'activité du réseau via le numérique pendant le confinement, click & collect au déconfinement, gestion des contraintes de mises en quarantaine, médiation, reprise de l'action culturelle en présentiel et des accueils de collectivités...), et dans un contexte où notre collectivité met en place les 1607 heures, le Rifseep, et la suppression d'une partie de leur journée continue, nos collègues revendiquent :

> De **pourvoir à tous les postes vacants du réseau** et de respecter les préconisations du ministère de la Culture en termes d'effectifs. Pour rappel, et pour une ville de presque 100 000 habitants, le réseau des médiathèques devrait se doter de 60 postes. A l'heure actuelle, le nombre de postes s'élève à 45 (48 postes sur l'organigramme, mais trois postes « bloqués »).

> Une plus grande **réactivité des procédures de recrutements** en diffusant les notes de mobilité aussi bien en interne qu'en externe sans attendre le départ administratif des collègues et dès l'annonce de la vacance de leur poste, comme cela s'est déjà pratiqué par le passé et comme cela se pratique pour d'autres postes de la collectivité. De nombreux départs sont prévus en 2022, et le fonctionnement en flux tendu du réseau ne permet plus de marge de manœuvre.

> La **reconnaissance des contraintes de travail en semaine décalée**. En effet, toutes et tous les bibliothécaires du réseau, en plus d'assurer 4 à 5 dimanches matins par an à la médiathèque Flora Tristan, travaillent du mardi au samedi. La suppression d'une partie de leur journée continue les oblige à travailler 2h15 supplémentaire par semaine à compter du 1er janvier 2022. Nos collègues revendiquent en compensation une augmentation significative de leur IFSE dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP.

> La **régularisation et le versement avec rétroactivité de la NBI pour toutes et tous**. Avec un accueil de publics issus de tous les quartiers de la ville (Nanterre comptant 4 QPV sur 10 quartiers) et dans une organisation où les collègues en remplacement assurent déjà leur service public sur différents lieux, l'octroi de la NBI – réclamée de droit par certaines et certains depuis plusieurs années – permettrait de rétablir une équité et une égalité attendues par toutes et tous, tout en préservant l'intégrité des collectifs de travail.

Au vu de la dégradation de leurs conditions de travail sur ces dernières années et de l'usure psychologique perceptible de nos collègues, notre syndicat lance, parallèlement à ce préavis une alerte portée au registre SST de la collectivité pour situation de travail dégradée concernant l'ensemble des agents du réseau des médiathèques. C'est à ce titre que sont intégré.e.s en copie nos représentant.e.s CGT siégeant au CHSCT.

Au-delà de ces revendications, nos collègues bibliothécaires tiennent à rappeler leur attachement profond à la ville de Nanterre, à leurs missions, à leur métier, car c'est bien dans l'intérêt des Nanterriennes et Nanterriens, et sans perdre de vue la qualité globale des conditions d'accueil de leurs publics, qu'ils se mobilisent.

Conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2512-5 du Code du travail et à l'article 10 de la loi du 13 Juillet 1983 relatifs aux modalités de grève dans les services publics, notre syndicat UFICT-CGT des Territoriaux de Nanterre dépose un préavis de grève, reconductible, qui court de 0h00 à 24h00 sur les journées du 1<sup>er</sup> février, 2 février, 3 février, 4 février, 5 février, 6 février, 7 février, 8 février, 9 février, 10 février, 11 février, 12 février, 13 février, 14 février, 15 février, 16 février, 17 février, 18 février, 19 février, 20 février, 21 février, 22 février, 23 février, 24 février, 25 février, 26 février, 27 février, 28 février 2022 **pour les agents mentionnés en objet et l'ensemble des agents de la Ville qui entendent apporter leur soutien.**

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels et demande à être reçue avec une délégation des agents concernés.

Avec nos meilleures salutations syndicalistes.

*Catherine Marchais*  
Secrétaire Générale de  
l'UFICT-CGT des Territoriaux  
de la Mairie de Nanterre